



Bordeaux, le 29 janvier 2007

Notation administrative

Section Académique de Bordeaux

La campagne de notation administrative se déroule jusqu'au 09/02/07 pour tous les corps. Ci-joint les grilles de notation administrative pour vous situer.

♦ Quelques règles à connaître :

- au-dessus de 39, votre note ne peut être augmentée de plus de 0,1 par an, sauf rapport circonstancié.
- **aucune augmentation de note par tranche de 0,05 point ne sera acceptée**, sauf pour les CPE à partir du 9^{ème} échelon.

Si votre chef d'établissement décide d'une augmentation plus importante, hors fourchette, il doit l'accompagner d'un rapport explicatif - sinon votre note reviendra rabaissée après harmonisation rectorale. Vous devez signer ce rapport.

- l'échelon à prendre en considération est celui détenu au cours de l'année scolaire 2006-2007.

♦ Procédure de notation :

Votre chef d'établissement doit vous recevoir en entretien individuel pour vous expliquer votre note, ceci avant de préparer l'avis de notation et de vous le faire signer. Ce moment peut être celui d'une négociation de votre note si elle n'est pas augmentée (ou très peu) alors que les appréciations sont bonnes.

L'échelon à prendre en compte est celui détenu au moment de la notation.

♦ P.L.P 10^{ème} et 11^{ème} échelon, attention !

La grille de référence à prendre en compte par le chef d'établissement est bien celle indiquée par l'annexe IV de la circulaire rectorale (verso de cette feuille), et non la grille affichée sur l'avis de notation.

♦ Peut-on contester ? Comment ?

Contester la note administrative est un droit.

Vous envoyez, par la voie hiérarchique, une lettre explicative demandant une révision de votre notation. **N'oubliez pas, dans ce cas, de nous envoyer un double de votre contestation et un double de votre notation pour que nous puissions intervenir efficacement en CAPA.**

Date limite des demandes de révision : 5 mars 2007.

En général on constate une issue favorable à la demande de révision lorsque l'augmentation de note est jugée insuffisante ou non cohérente avec des appréciations qui, elles, seraient très bonnes, ou quand la note proposée ne tient pas compte du temps déjà effectué dans l'échelon au regard du temps de passage entre deux échelons.

Du 6 au 8 mars 2007 : harmonisation rectorale.

Le 9 mars 2007 : envoi aux établissements des notes harmonisées.

Le 19 mars 2007 : date limite de retour des contestations des notes harmonisées.

- ♦ **Les personnels en congé de longue durée, longue maladie, formation professionnelle, maladie** ne doivent en aucun cas se voir attribuer une note.

L'équipe académique

Les CAPA notation se tiendront :

- PLP ⇒ mardi 3 avril
- Certifiés ⇒ mercredi 4 avril
- CPE ⇒ mercredi 25 avril
- Professeur d'EPS ⇒ jeudi 5 avril
- Maîtres-Auxiliaires ⇒ mercredi 11 avril
- CE d'EPS ⇒ jeudi 10 mai

NOTATION DES MAÎTRES AUXILIAIRES

L'appréciation générale devra corroborer les indications portées dans le cadre prévu à cet effet et être suffisamment détaillée sur la manière de servir des intéressés.

TRÈS BIEN	18/19
BIEN	15/16/17
ASSEZ BIEN	13/14
PASSABLE	10/11/12
MÉDIOCRE	09 et au-dessous

L'utilisation des demi-points est possible.

P.L.P**Classe Normale**

Echelon	Note minimale	Note maximale	Moyenne
1	29	31	30
2	29	31	30,20
3	30	32	30,60
4	30	32	31,10
5	31	32,50	32
6	32	33,50	33,10
7	33,50	34,50	34,10
8	34,50	35,50	35,20
9	35,50	37	36,20
10	37	38	37,50
11	38	40	39

Hors classe

Echelon	Note minimale	Note maximale	Moyenne
1	34,50	35,50	35
2	35,50	36,50	36
3	36,50	37,50	37
4	37,50	38,50	38
5	38,50	39,50	39
6	39	40	39,50
7	39,50	40	39,70

AGREGES**Classe Normale**

Echelons	Moyennes nationales	Moyenne académique	Intervalles de notations
1-2	34,00	34,10	32,00 - 35,00
3	34,10	35,50	32,20 - 36,00
4	34,70	35,40	32,50 - 37,00
5	35,80	36,70	33,50 - 38,00
6	37,10	38,00	34,50 - 39,00
7	38,10	38,90	36,00 - 40,00
8	38,90	39,50	37,00 - 40,00
9	39,40	39,80	37,50 - 40,00
10	39,60	39,90	38,00 - 40,00
11	39,80	40,00	38,50 - 40,00

Hors Classe

Echelons	Moyennes nationales	Moyenne académique	Intervalles de notations
1	38,60	38,60	36,50 - 40,00
2	39,00	39,00	37,50 - 40,00
3	39,40	39,40	37,50 - 40,00
4	39,60	39,60	38,00 - 40,00
5	39,80	39,90	38,50 - 40,00
6	39,90	40,00	39,00 - 40,00

PERSONNELS D'EDUCATION**Classe Normale**

Echelon	Note minimale	Note maximale	Moyenne
2	16,40	18,40	17,40
3	16,60	18,60	17,60
4	16,80	18,80	17,80
5	17,30	19,30	18,30
6	17,60	19,60	18,60
7	18,20	20	19,10
8	18,80	20	19,40
9	19,20	20	19,60
10	19,40	20	19,70
11	19,60	20	19,80

Hors classe

Echelon	Note minimale	Note maximale	Moyenne
1	18,30	20	19,20
2	18,90	20	19,50
3	19,30	20	19,70
4	19,50	20	19,80
5	19,70	20	19,90
6	19,80	20	19,90
7	19,80	20	19,90

CERTIFIES, PROFESSEURS d'EPS et CE d'EPS**Classe Normale**

Echelons	Moyennes nationales	Intervalles de notations
1-2-3	33,30	30,00 - 35,00
4	34,20	31,00 - 36,00
5	35,60	33,50 - 37,50
6	37,00	34,50 - 38,50
7	38,00	36,00 - 39,00
8	38,70	36,50 - 39,50
9	39,10	37,00 - 40,00
10	39,30	38,00 - 40,00
11	39,60	38,50 - 40,00

Hors Classe + Cl. exceptionnelle des CE d'EPS

Echelons	Moyennes nationales	Intervalles de notations
1	38,70	36,50 - 39,50
2	39,00	36,70 - 39,70
3	39,20	37,50 - 40,00
4	39,50	38,20 - 40,00
5	39,70	38,50 - 40,00
6	39,80	39,00 - 40,00
7	39,90	39,50 - 40,00